

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023 044

Objet : Vente à la société ACTUM de la parcelle ZA 284 sur la zone d'activités de l'Oost Houck, sur la commune de Boeschève

Séance du mardi quatre avril deux mille vingt trois à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Jacques NUNS - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIE - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Marie-Madeleine CAMPAGNE - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Eridia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (22) :

Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE - Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Maxime DEPLANCKE à Dominique WALBROU - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Jean-Pierre BAILLEUL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Gaël DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ - Céline SAUZEAU à Philippe GRIMBER - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIE - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Fabrice DELANNOY à Joël DEVOS - Céline INGELAERE à César STORET - Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE - Dorothee DEBRUYNE à Mark MAZIERES - Jean-Paul SALOME à Cindy SCHRAEN - Laurence BARROIS à Bernadette POPELIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023_044

Objet : Vente à la société ACTUM de la parcelle ZA 284 sur la zone d'activités de l'Oost Houck, sur la commune de Boeschèpe

La société ACTUM, créée il y a 15 ans par Christophe et Philippe Catteau à Watou, est spécialisée dans la production, l'entretien et la réparation de machines industrielles et de constructions en acier.

Elle opère ainsi dans la conception et l'installation de structures métalliques, le déménagement et la réinstallation d'équipements industriels, l'ajustement des process de production et la maintenance et réparation d'installations industrielles notamment sur les lignes de production agroalimentaires.

L'entreprise possède aujourd'hui des bureaux et ateliers à Poperinge, Gand et Bruges, emploie 224 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 41 millions d'euros en 2021.

Pour accompagner l'ouverture du marché français, l'entreprise souhaite implanter un nouveau site en France et a choisi le territoire de la CCFI pour y construire un atelier de conception, de fabrication et de maintenance d'équipements industriels.

Le projet prévoit l'embauche de 10 soudeurs, 2 plieurs, 1 opérateur de ligne et 1 chauffeur routier.

La société Actum souhaite donc acquérir la parcelle ZA 284 de 10 301m² sur la zone d'activités de l'Oost Houck à Boeschèpe, pour y construire un atelier et des bureaux d'une surface d'environ 4500 m².

L'acquéreur s'engage à déposer le permis de construire au plus tard un an après la prise de délibération par le Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. A défaut, la CCFI disposera de la faculté de remettre en vente le terrain concerné.

Vu la compétence de la CCFI en matière d'actions de développement économique ;

Vu l'arrêté de la commune de Boeschèpe en date du 05 août 2022, approuvant le permis d'aménager 059 086 22 A0001 et autorisant la division cadastrale ;

Vu l'avis des domaines en date du 1er décembre 2022 ;

Considérant l'intérêt communautaire de la zone d'activités de l'Oost Houck à Boeschèpe ;

Considérant le dossier de candidature envoyé par Monsieur Christophe Catteau à la CCFI, en date du 26 janvier 2023 ;

Considérant que le projet de la société ACTUM présente des perspectives intéressantes en matière de développement économique, de création d'emplois et de complémentarité d'offres de services dans la filière de l'industrie agroalimentaire du territoire ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe de la vente de la parcelle ZA 284 d'environ 10 301 m² au profit de la société ACTUM ;
- d'autoriser la société ACTUM à substituer toute personne physique ou morale de son choix lors de la signature du compromis puis de l'acte de vente ;
- de fixer le prix de vente à 15 € HT le m² soit 154 515 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer le compromis de vente, puis l'acte de vente et tout document relatif à la cession.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 avril 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Bernard DENESNER


Le Président,

Valentin BELLEVAL
